



**Comité technique ministériel (CTM)
du 22 mai 2014**

SNE - SNUITAM



Elus CGT (titulaires et suppléants) : Francis Combrouze, Charles Breuil, Philippe Garcia, Didier Lassauzay, Nicolas Mayer, Jean-Marie Rech, Marie- Hélène Thomas
Elus FSU (titulaire et suppléant), Simon Lery, Hervé Vullion
Expertes CGT et FSU point 2 et question diverse : Isabelle Péron, Catherine Choltus.

Le CTM comportait 5 points à l'ordre du jour, un point d'information et une question diverse.

Simon Lery a fait une déclaration préalable au nom de nos deux organisations (*cf. texte déclaration jointe*).

Le secrétaire général des ministères, M. Mazauric, apporte en substance les éléments de réponse suivants aux déclarations préalables :

- Il situe à 7,4 % le taux de grévistes de la journée du 15 mai (périmètre des deux ministères) en précisant qu'il n'en conclue pas que tout va bien pour celles et ceux qui n'étaient pas en grève...
- L'agenda social sera présenté aux organisations syndicales par les 2 ministres avant l'été... Estimant inopportun le boycott des groupes d'échanges décidé par toutes les organisations syndicales, le secrétaire général assure que sa ligne de conduite est bien d'être à l'écoute des représentants des personnels. Il veut examiner les conditions de reprise des échanges (méthodes, thèmes à l'ordre du jour).
- Il demande à la DRH de publier régulièrement le suivi des dossiers en cause, afin de voir ce qui est fait ou non (et les retards pris en réponse aux demandes...). Les retards accumulés dans les mesures de gestion individuelles pénalisent les agents : il faut réduire ces délais.
- Les mesures catégorielles 2014 seront présentées le 10 juin prochain, ce décalage dans le temps, ainsi que des retards dans les CAP sur les taux de promotion, sont liés à des contacts avec le ministère du budget pour « tenir » la masse salariale 2014...
- Sur la dégradation du rapport missions/moyens, il entend l'importance de son examen régulier mais est obligé d'attendre les lignes gouvernementales du triennal budgétaire 2015/2017 pour nos missions...
- S'agissant de l'avenir du PUCA à la DGALN (Plan urbain construction architecture), il n'a connaissance d'aucune alarme mais se rapproche du DGALN...
- La « consolidation » des vacataires nitrates des DDT-M de Bretagne fait l'objet d'un point régulier avec la DREAL Bretagne (prochain point le 19 juin), de même la DRH est mobilisée auprès de la DREAL Rhône Alpes sur la pérennisation d'un agent chargé du suivi du plan national « loup ».

- Il examinera le cas du versement aux agents de l'ENIM de la prime de performance collective.

* *
*

Point n°1 : approbation du PV du 30 mai 2013

**Point n°2 : présentation du projet de protocole ou de charte « égalité professionnelle »
entre les femmes et les hommes aux MEDDE-MLET**

Pour l'administration la déléguée à l'égalité professionnelle, Isabelle Antoine, rappelle le travail fait sur ce projet en groupe de travail. Isabelle Péron pour la CGT et FSU place ce sujet dans son contexte, notamment celui de la signature en mars 2013 d'un protocole fonction publique avec toutes les OS et pointe les revendications à satisfaire pour traduire l'égalité en actes (voir ci-joint le texte de cette déclaration). Notre délégation a soumis une quinzaine d'amendements sur le texte du projet de charte. Par ailleurs, CGT et FSU demandent l'ouverture d'une négociation pour un protocole entre l'administration MEDDE/MLET et les organisations syndicales sur l'égalité femmes/hommes. Mais après examen de quatre premiers amendements, d'autres représentants des personnels et le secrétaire général estiment que la discussion de l'ensemble des amendements de notre délégation nécessite trop de temps au regard de l'ordre de jour.

Après discussion, il est convenu que le projet de charte soit réinscrit à l'ordre du jour de la réunion du CTM du 19 juin prochain, ce qui laissera du temps à l'administration et aux représentants des personnels pour examiner les modifications demandées au projet de texte. Par ailleurs, le secrétaire général note bien que les organisations syndicales demandent l'ouverture de négociations sur un protocole à ce sujet.

**Point n°3 : projet de décret fixant les modalités temporaires d'accès au corps des
attachés et au corps des assistants d'administration de l'aviation civile**

Prévu par le protocole social DGAC 2013 au titre des mesures de repyramidage et de promotions internes pour les personnels de l'aviation civile, ce projet consiste à permettre la promotion de 65 adjoints (sur un effectif de 522) vers le corps des assistants en 5 ans, d'une part, et celle de 24 assistants (sur un effectif de 301) vers le corps des attachés en 4 ans, d'autre part.

Ces mesures de promotion constituent une avancée sociale, certes limitée par les chiffres résultant de l'accord donné par Budget et Fonction Publique. Mais évoquées depuis longtemps... et mentionnées au protocole social DGAC 2013 signée notamment par la CGT, il est temps de les appliquer. Le représentant du DGAC (Francis Massé) précise qu'une réunion relative aux fonctions supports prévue courant juin pourra utilement affiner le sujet des priorités des promotions internes au sein des « bassins d'emplois » des postes DGAC.

Vote : 15 pour (CGT-FSU-FO-CFDT-UNSA)

Point n°4 : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

Rappelons que ces textes conditionnent le droit au versement à l'inscription sur un arrêté ministériel visant les opérations en cause (MLET/MEDDE). Ainsi l'arrêté du 4 novembre 2008, complété à plusieurs reprises, **mentionne 39 opérations à ce titre. Cinq autres seraient ajoutées par un arrêté modificatif. Cela concerne les services suivants :**

- **Fermeture de l'antenne de Grenoble du CPM de la DREAL Rhône Alpes :** une **quinzaine d'agents sont touchés**. Une délégation des agents a demandé au préfet de région la garantie de repositionnement sur des postes dans les services de l'Etat à Grenoble. Cette fermeture est à l'ordre du jour du CT de la DREAL de juin. Le contexte local est aussi celui de la forte réduction des effectifs à la DDT de l'Isère et de la menace de fermeture d'une unité territoriale de la DIR avec la privatisation d'une infrastructure routière. La DRH répond que des pistes de repositionnement à Grenoble sont trouvés à ce jour pour 6 agents et qu'elle doit poursuivre ses efforts pour tous les agents...1 seul agent est volontaire pour un poste à Lyon.
- **Réorganisation des services de la DEAL Guadeloupe dans le cadre de la « réforme des missions ADS et ATESAT ».** Sur 27 agents concernés, 5 seraient éligibles à la PRS. Cette réorganisation était inscrite au CT de la DEAL du 24 avril. Pour la DEAL, cela signifie l'arrêt de l'instruction des permis de construire pour le compte de 18 communes d'ici juillet 2015 et l'arrêt des missions ATESAT bénéficiant à 10 communes.
- **Réorganisation de trois services de la DREAL PACA.** Ces trois services réorganisés dans le cadre de rapprochement de missions sont : Service énergie logement (SEL), Service prévention des risques (SPR), Service connaissance, aménagement durable et évaluation (SCADE). Sur un effectif concerné de 90 agents, 6 ou 7 agents seraient éligibles à la PRS. Cette réorganisation était inscrite au CT de la DREAL des 10 décembre 2013 et 3 avril 2014.
- **Réorganisation du service bâtiment durable et éco-construction de la DRIEA Ile de France.** Les activités menées dans 3 antennes localisées dans les départements de la petite couronne (92, 93, 94) vont fusionner au sein d'un département « conduite de projets », situé au siège de la DRIEA rue Miollis à Paris. L'effectif concerné est de 50 agents. Cette réorganisation a été à l'ordre du jour du CT de la DRIEA en avril, novembre et décembre 2013.
- **Mutualisation des missions Risques Naturels des UT de la DRIEA au sein de la DRIEE Ile de France.** Les activités risques naturels des unités de Paris et des trois départements de la petite couronne sont regroupées dans un pôle interdépartemental de prévention des risques naturels implanté au siège de la DRIEE rue Crillon à Paris. Cette réorganisation, qui concerne 37 agents des 4 unités, était à l'ordre du jour du CT des 2 et 17 décembre 2013.

De restructurations en restructurations, 44 opérations seraient mentionnées dans l'arrêté MLET/MEDDE en juin... Nous sommes opposés nationalement et localement à la grande majorité de ces décisions de restructurations (qui accompagnent généralement à la fois une perte de proximité avec les territoires, la réduction des effectifs, des suppressions de missions). Mais une fois la décision prise par l'administration, leur

Point d'information : création d'une délégation à la mer et au littoral (DML)

L'administration informe que le comité interministériel de la mer du 2 décembre 2013 a validé la proposition du ministre délégué chargé de la mer de créer une structure nouvelle en Administration centrale, la délégation à la mer et au littoral devant assurer la « coordination » de l'action des différentes directions du ministère intervenant en ce domaine (DAM/DGITM, DPMA, DIT/DGITM, DGALN, DGEC, DGPR...). Cette DML assurerait également le secrétariat du Conseil national de la mer et des littoraux.

Lors du CTS du CGDD et du CT d'administration centrale, consulté pour avis le 21 mars dernier, notre appréciation était qu'avec 6 ETP à terme, cette délégation serait très éloignée (!) de notre proposition d'une direction générale de la mer (DG Mer) défendue au CTM, lors de la discussion en juin dernier du rapport établi par les inspections générales sur la politique maritime. Que les 3 agents du CGDD chargés du secrétariat du CNML soient d'accord pour intégrer cette DML est une chose : mais l'administration reconnaît elle-même (devant ce CTM... nous sommes fin mai) que les 3 autres ETP sont toujours à trouver...

Question diverse : FEAMP- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche – conséquences de la délégation de gestion de certaines mesures aux conseils régionaux

La CGT-FSU (Catherine Choltus) a demandé ce point afin que l'administration réponde aux questions posées sur les conséquences de possibles délégations de gestion aux régions des mesures du FEAMP. Ainsi un DIRM a affirmé que 50 % des tâches FEAMP seraient diminuées de ce fait... Les personnels des DIRM et des DDTM doivent savoir ce qu'il en est. En réponse, la DPMA assure qu'aucun transfert d'effectifs de l'Etat vers les régions n'interviendra au titre des délégations de gestion, même si telle ou telle région le demande. La DPMA demeure autorité de gestion unique du FEAMP. Les effectifs concernés par la gestion FEAMP sont les suivants (en ETP) : AC 11,2 ; DIRM et DM Outre-Mer 29,2 ; DDTM 18,6 ; France Agri Mer 14,2 (sans compter des effectifs de l'ASP intervenant dans le paiement de mesures FEAMP).

La DPMA reconnaît qu'elle ne peut pas préciser les réductions de tâches liées à des délégations de gestion aux régions, en raison de plusieurs inconnues. La négociation du nouveau règlement FEAMP vient de s'achever et le texte est publié au JOUE du 20 mai. Le détail de ce qui peut être délégué n'est pas connu : le bloc 1 touchant aux compétences régaliennes ne peut être délégué, le bloc 2 mesures à enjeux économiques peut être délégué, sachant que les régions revendiquent également que les mesures portant sur la recherche et l'innovation leur soient également déléguées. La condition du volontariat de chaque région demandant la délégation représente une inconnue supplémentaire à ce stade.

Le secrétaire général rappelle qu'en tout état de cause il n'y aura pas de transfert d'effectifs aux régions sur le FEAMP. Il estime que si des tâches sont réduites sur ces actions en DIRM et DDTM (DML), en raison des délégations de gestion à l'avenir, ce n'est pas une difficulté au regard de l'ensemble des missions à mener par les services. La DAM et la DPMA devront délivrer une information en ce sens et suivre de près l'évolution de la discussion avec les régions.

* *
*